



**SAINT-DENIS
DE-BROMPTON**
**MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC**

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée à l'effet que le conseil municipal étudiera, lors de son assemblée du **lundi 7 octobre 2024 à 19 h 30**, au sous-sol de l'église située au 1510, route 222 à Saint-Denis-de-Brompton, une demande de dérogation mineure.

- **La demande concerne l'immeuble situé 120, rue Fontaine, constitué du lot 6 273 234 situé dans la zone RFVR-6.**

La demande consiste à autoriser la construction d'un garage attaché au bâtiment principal avec une marge avant de 6,5 mètres alors que l'article 85 du *Règlement n° 474 de zonage* édicte que la marge avant minimale pour un bâtiment principal doit être de 7,5 mètres. Cette demande a pour effet d'autoriser la construction d'un garage attaché au même endroit que la remise actuelle qui sera démolie.

Toute personne désirant des informations sur ce dossier peut communiquer avec le service d'urbanisme par courriel à l'adresse urbanisme@sddb.ca. Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de l'assemblée du **lundi 7 octobre 2024 à 19 h 30**.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 12 SEPTEMBRE 2024**

Me Valérie Manseau
Greffière et greffière-trésorière adjointe